

Nom commercial: hygienicDES 2GO

Numéro de la matière: SUB441030041900

Version: 11 / WORLD

Date de révision: 25.05.2023

the date of issue: 24.05.16

remplace la version: 10 / WORLD

Date d'impression 19.03.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

hygienicDES 2GO

Identification de substance / produit

UFI

84RJ-V1NN-V00P-PYST

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Désinfectants et produits biocides généraux. Uniquement pour l'utilisation professionnelle.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

HAGLEITNER HYGIENE INTERNATIONAL GMBH

Lunastrasse 5

5700 Zell am See

No. de téléphone +43 (0)5 0456

No. Fax +43 (0)5 0456 7777

E-Mail regulatoryaffairs@hagleitner.at

Service émetteur / Regulatory Affairs

téléphone

Adresse/Fournisseur

Steinfels Swiss Division der Coop Genossenschaft

St. Gallerstrasse 180

CH8404 Winterthur

No. de téléphone 052 234 44 00

No. Fax 052 234 44 01

Adresse email de la info@steinfels-swiss.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

145 (Tox Info Suisse)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Skin Corr. 1B H314

Eye Dam. 1 H318

Aquatic Acute 1 H400

Nom commercial: hygienicDES 2GO

Numéro de la matière: SUB441030041900

Version: 11 / WORLD

Date de révision: 25.05.2023

the date of issue: 24.05.16

remplace la version: 10 / WORLD

Date d'impression 19.03.2024

Aquatic Chronic 1 H410

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations nationales/locales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures; Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures; chlorure de didécyl diméthylammonium; Alcohols, C9-11, ethoxylated

Informations complémentaires

Uniquement pour l'utilisation professionnelle.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Nom commercial: hygienicDES 2GO

Numéro de la matière: SUB441030041900

Version: 11 / WORLD

Date de révision: 25.05.2023

the date of issue: 24.05.16

remplace la version: 10 / WORLD

Date d'impression 19.03.2024

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

hygienicDES 2GO

Composants dangereux

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

No. CAS 68424-85-1

No. EINECS 270-325-2

Concentration >= 25 < 39 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B H314

Aquatic Acute 1 H400

Acute Tox. 4 H302

Aquatic Chronic 1 H410

Eye Dam. 1 H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400 M = 10

Aquatic Chronic H410 M = 1

1

chlorure de didécylidiméthylammonium

No. CAS 7173-51-5

No. EINECS 230-525-2

Numéro 01-2119945987-15

d'enregistrement

Concentration >= 11 < 24 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B H314

Acute Tox. 4 H302

Alcools, C9-11, ethoxylated

No. CAS 169107-21-5

Concentration >= 10 < 18 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Eye Dam. 1 H318

éthanol

No. CAS 64-17-5

No. EINECS 200-578-6

Numéro 01-2119457610-43-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Nom commercial: hygienicDES 2GO

Numéro de la matière: SUB441030041900

Version: 11 / WORLD

Date de révision: 25.05.2023

the date of issue: 24.05.16

remplace la version: 10 / WORLD

Date d'impression 19.03.2024

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire de l'eau par petites gorgées. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent apparaître: Dyspnée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
Compatible avec tous les produits extincteurs habituels.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Nom commercial: hygienicDES 2GO

Numéro de la matière: SUB441030041900

Version: 11 / WORLD

Date de révision: 25.05.2023

the date of issue: 24.05.16

remplace la version: 10 / WORLD

Date d'impression 19.03.2024

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Eliminer les restes avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible. Refroidir à l'eau les conteneurs menacés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	10	25	°C
--------	----	----	----

Stabilité au stockage

Durée de stockage: 3 ans

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Uniquement pour l'utilisation professionnelle.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Nom commercial: hygienicDES 2GO

Numéro de la matière: SUB441030041900

Version: 11 / WORLD

Date de révision: 25.05.2023

the date of issue: 24.05.16

remplace la version: 10 / WORLD

Date d'impression 19.03.2024

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Pendant le contact il faut utiliser des gants de protection

Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	=	0,5	mm
Temps de pénétration	>=	480	min

z.B.: BRILLANT nitrilCOMFORT, Art.-Nr. 4451000700 oder BRILLANT nitrilSTYLE, Art.-Nr. 4451001300

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide
Couleur	bleu à violet
Odeur	odeur spécifique au produit

Point de congélation

Valeur	env.	-4	à	4	°C
--------	------	----	---	---	----

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	env.	100	°C
--------	------	-----	----

Point d'éclair

Valeur	>	65	°C
--------	---	----	----

température de décomposition

Remarque	Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
----------	---

valeur pH

Valeur	=	6	à	8
Concentration/H ₂ O	=	100	%	
température	=	20	°C	

Viscosité

dynamique

Valeur	env.	50	à	150	mPa.s
température	=	20	°C		

Nom commercial: hygienicDES 2GO

Numéro de la matière: SUB441030041900

Version: 11 / WORLD

Date de révision: 25.05.2023

the date of issue: 24.05.16

remplace la version: 10 / WORLD

Date d'impression 19.03.2024

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur	env.	0,970	à	0,975	g/cm ³
température	=	20	°C		

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**Point de sublimation**

Remarque non déterminé

Taux d'évaporation

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque entièrement miscible

température d'auto-inflammabilité

Remarque non déterminé

Indice de combustion

Remarque non déterminé

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

Masse volumique apparente

Remarque non déterminé

La densité après le tassement

Remarque non déterminé

Teneur en solide

Remarque non déterminé

La concentration de la saturation

Remarque non déterminé

Critique point

Remarque non déterminé

La constante de dissociation

Remarque non déterminé

Tension superficielle

Remarque non déterminé

Autres données

Nom commercial: hygienicDES 2GO

Numéro de la matière: SUB441030041900

Version: 11 / WORLD

Date de révision: 25.05.2023

the date of issue: 24.05.16

remplace la version: 10 / WORLD

Date d'impression 19.03.2024

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucuns connus.

10.2. Stabilité chimique

Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Protéger de la chaleur et du froid extrêmes. Protéger des salissures.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à une température ne dépassant pas 30 °C.

10.5. Matières incompatibles

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

hygienicDES 2GO

ATE	744,667	mg/kg
	7	

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

Espèces	rat	
DL50	=	795 mg/kg

chlorure de didécyldiméthylammonium

DL50	238	mg/kg
------	-----	-------

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

hygienicDES 2GO

ATE	4.797,78	mg/kg
	56	

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

Espèces	rat	
---------	-----	--

Nom commercial: hygienicDES 2GO

Numéro de la matière: SUB441030041900

Version: 11 / WORLD

Date de révision: 25.05.2023

the date of issue: 24.05.16

remplace la version: 10 / WORLD

Date d'impression 19.03.2024

DL50 = 1560 mg/kg

chlorure de didécyldiméthylammonium

DL50 3342 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

>= 2000 mg/l

Corrosion/irritation cutanée

évaluation irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation irritant

sensibilisation

évaluation non sensibilisant

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

hygienicDES 2GO

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures****Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures**Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
= 0,085 mg/lDurée d'exposition = 96 h
méthode OCDE 203**chlorure de didécyldiméthylammonium**Espèces Pimephales promelas
CL 50 = 0,19 mg/lDurée d'exposition = 96 h
méthode US-EPA**chlorure de didécyldiméthylammonium**Espèces Poisson zèbre (Brachydanio rerio)
NOEC = 0,03 mg/l

Durée d'exposition = 34 d

Nom commercial: hygienicDES 2GO

Numéro de la matière: SUB441030041900

Version: 11 / WORLD

Date de révision: 25.05.2023

the date of issue: 24.05.16

remplace la version: 10 / WORLD

Date d'impression 19.03.2024

éthanol

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	= 15300		mg/l
Durée d'exposition	= 96	h	
méthode	US-EPA		

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures****Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	= 0,016		mg/l
Durée d'exposition	= 48	h	

chlorure de didécyldiméthylammonium

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	= 0,01		mg/l
Durée d'exposition	= 21	d	
méthode	OECD 211		

chlorure de didécyldiméthylammonium

Espèces	Daphnia magna		
CE50	= 0,06		mg/l
Durée d'exposition	= 48	h	
méthode	EPA-FIFRA		

éthanol

Espèces	Ceriodaphnia spec		
CE50	> 10000		mg/l
Durée d'exposition	= 48	h	
Source	Données du fabricant		

éthanol

Espèces	Daphnia magna		
CE50	> 10000		mg/l
Durée d'exposition	= 48	h	

Toxicité pour les algues (Composants)**Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures****Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures**

Espèces	Selenastrum capricornutum		
CE 10	= 0,0025		mg/l
Durée d'exposition	= 72	h	
méthode	OCDE 201		

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures**Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures**

Espèces	Selenastrum capricornutum		
CE50	= 0,025		mg/l
Durée d'exposition	= 72	h	
méthode	OCDE 201		

chlorure de didécyldiméthylammonium

ErC50	= 0,02		mg/l
Durée d'exposition	= 96	h	
méthode	OECD TG 201		

Nom commercial: hygienicDES 2GO

Numéro de la matière: SUB441030041900

Version: 11 / WORLD

Date de révision: 25.05.2023

the date of issue: 24.05.16

remplace la version: 10 / WORLD

Date d'impression 19.03.2024

éthanol

Espèces	Chlorella vulgaris		
CE 10	= 11,5		mg/l
Durée d'exposition	= 3	d	
méthode	OECD TG 201		

éthanol

Espèces	Chlorella vulgaris		
CE50	= 275		mg/l
Durée d'exposition	= 3	d	
méthode	OECD TG 201		

Toxicité pour les bactéries (Composants)**chlorure de didécyldiméthylammonium**

Espèces	boue activée		
CE50	= 11		mg/l
Durée d'exposition	= 3	h	
méthode	OECD 209		

éthanol

	= 5800		mg/l
Durée d'exposition	= 4	h	

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

non déterminé

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Indications générales**

Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé pour ses propriétés écotoxicologiques identifiées. voir détails aux sections 2 et 3.

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

hygienicDES 2GO

12.7. Autres effets néfastes**Indications générales**

Nom commercial: hygienicDES 2GO

Numéro de la matière: SUB441030041900

Version: 11 / WORLD

Date de révision: 25.05.2023

the date of issue: 24.05.16

remplace la version: 10 / WORLD

Date d'impression 19.03.2024

non déterminé

potentiel de réchauffement planétaire

Remarque non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: hygienicDES 2GO

Numéro de la matière: SUB441030041900







Version: 11 / WORLD

Date de révision: 25.05.2023

the date of issue: 24.05.16

remplace la version: 10 / WORLD

Date d'impression 19.03.2024

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	1903	1903	1903
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures, (Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures, chlorure de didécylidiméthylammonium)	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides, didecyldimethylammonium chloride)	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides, didecyldimethylammonium chloride)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Respecter les dispositions pertinentes du Code des transports.

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'est disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Nom commercial: hygienicDES 2GO

Numéro de la matière: SUB441030041900

Version: 11 / WORLD

Date de révision: 25.05.2023

the date of issue: 24.05.16

remplace la version: 10 / WORLD

Date d'impression 19.03.2024

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CH)	=	15	%
COV (CE)	=	15	%

Identification de substance / produit

UFI 84RJ-V1NN-V00P-PYST

Biocide Substance

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

Concentration 325,15 g/kg

No. CAS 68424-85-1

chlorure de didécylidiméthylammonium

Concentration 163,76 g/kg

No. CAS 7173-51-5

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications / suppléments: Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées par un étoile (*) à gauche de la page.

Classification and method used to derive the classification of mixtures in accordance with Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]: Based on test data, calculation method;

mentions de danger H-de la rubrique 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

CAS: Chemical Abstracts Service

Nom commercial: hygienicDES 2GO

Numéro de la matière: SUB441030041900

Version: 11 / WORLD

Date de révision: 25.05.2023

the date of issue: 24.05.16

remplace la version: 10 / WORLD

Date d'impression 19.03.2024

VOC: Volatile Organic Compound

MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration

NOEL: No observable effect level

NOEC: No observable effect concentration

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

DNEL: Derived no effect level

IMO: International Maritime Organization

REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals

CEFIC: European Chemical Industry Council

PNEC: Predicted no effect concentration

DMEL: Derived minimal effect level

DNEL: Derived no effect level

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

UN: United Nations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

